Annexe 3 à l’acte d’engagement

CADRE REPONSE TECHNIQUE

LOT 2

1. **Critère « développement durable »**

Le candidat doit préciser les dispositions environnementales qu’il met en œuvre dans le cadre de l’exécution des prestations

* Dispositions relatives à la technique de désherbage (Description des techniques : mécanique, manuel,…)
* Dispositions relatives à la valorisation des déchets (détails filières, traçabilité, utilisation/revalorisation…)
* Dispositions relatives à l’utilisation de matériels et véhicules respectueux de l’environnement (matériels électriques, bio-carburant, formation éco-conduite, véhicules électriques/hybrides,…)

1. **Critère « technique » - gestion des demandes urgentes**

Le candidat détaillera sa gestion des demandes urgentes (son organisation, ses moyens en réserve, les délais d’intervention,…)